Bonheur et police

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1971)**

Heft 155

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1028225

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Planification hospitalière et médico-sociale en Valais

Planification, ce mot tabou a déclenché en Valais une levée de boucliers dans certains milieux, alors qu'il recouvrait : un inventaire de la situation existante, une tentative de définition et de prévision des besoins futurs dans le domaine de l'hospitalisation et des services extra-hospitaliers, et des propositions d'organisation et de financement visant la création d'une véritable politique de la santé au niveau du canton. Tous ces thèmes sont commentés dans le « résumé des travaux » de la Commission cantonale de planification hospitalière et médico-sociale, publié par le Département de la santé publique.

Ce texte, en effet, débute par des renseignements sur la croissance des dépenses totales des établissements hospitaliers, sur l'évolution du nombre de lits mis à la disposition de la population et sur les demandes d'admission à l'hôpital pendant la période 1950-1965. Des prévisions sont ensuite faites sur les besoins qui se manifesteront pour la période 1980-1985. Ces renseignements permettent de proposer une nouvelle structure du réseau hospitalier valaisan : définition de zones hospitalières, chacune comprenant au minimum certains services de base; regroupement de ces zones en secteur avec organe de coordination, pour la mise sur pied de services plus spécialisés.

Les médecins d'hôpital et les autres

La suite du rapport présente des propositions d'organisation médicale des hôpitaux, avec introduction de fonctions à plein temps, en particulier pour des médecins responsables de services spécialisés. Les relations entre ces médecins d'hôpital et leurs collègues installés restent cependant très souples. Elles doivent assurer à ces derniers plusieurs avantages à la fois sur le plan matériel : installations diagnostiques et thérapeutiques, locaux; et sur le plan professionnel : rapports sur l'état de santé de leurs malades et collaboration étroite avec des médecins spécialisés. De plus, le travail ne manque pas en Valais; ce canton ne dispose en effet que d'un médecin pour 1532 habitants alors que l'OMS en préconise un pour 1000; leur distribution géographique est mauvaise et certaines spécialités sont encore mal pourvues. Le fait de ne plus avoir accès à l'hôpital pour y soigner leurs patients ne devrait donc pas priver les médecins de leur clientèle.

Ces projets montrent que la Commission cantonale de planification hospitalière et médico-sociale a compris l'urgence de l'aménagement d'un secteur dont dépend la santé d'une population et son équilibre, et a su proposer des solutions nouvelles, à travers des projets de développement intégrant tout le problème d'une véritable politique de la santé : politique de la vieillesse, services extra-hospitaliers, formation du personnel infirmier et para-médical.

La fin du rapport est consacrée à des propositions de financement du programme hospitalier, médico-social et des caisses-maladies.

Un net retard

En ce qui concerne les investissements à effectuer de 1970 à 1980-85, qui se montent à 159 millions de francs, indexés 1967, la participation de l'Etat serait d'environ 70 millions,participation qui « selon la législation actuelle, pour les années à venir, pourra être intégrée dans le cadre des lignes directrices futures » (résumé des travaux, p. 42).

Les difficultés apparaissent lorsqu'il s'agit de la participation de l'Etat aux frais d'exploitation des hôpitaux en soins généraux. Dans ce domaine le Valais accusait en 1968 un net retard, les subventions accordées ne représentaient que 6 % des frais d'exploitation contre, en moyenne, 22 % pour les divers cantons suisses. Une augmentation substantielle de cette participation se justifie, d'une part parce que l'Etat se doit de jouer un rôle de coordinateur, non seulement au moment de l'investissement mais dans l'exploitation de ce service public, d'autre part parce que les dépenses pour la santé allant toujours croissant et pesant trop lourdement sur certaines couches de population, l'Etat a le devoir d'intervenir afin d'assurer à chacun le droit à la santé.

Une solution a été proposée au Grand Conseil du Valais en novembre 1970, sous forme d'un décret fixant les conditions de la participation financière de l'Etat aux frais d'exploitation des établissements hospitaliers reconnus.

La campagne de l'opposition

Ces propositions ont suscité de vives réactions. La vieille peur de l'étatisation a été agitée, soit qu'elle ait été réellement ressentie par une partie du corps médical, soit que, plus probablement, certains craignant pour leur porte-monnaie, espéraient que l'argument serait payant. Plutôt que d'engager le débat sur les propositions de la Commission cantonale de planification hospitalière, ils prétendent y voir « simplement une étape dans l'étatisation d'un secteur économique, étape dont les suivantes toucheront d'autres secteurs » (E. Truffer).

Cette opposition a trouvé des relais efficaces dans sa campagne : le « Nouvelliste » leur était d'autant plus acquis qu'un des responsables de la société médicale du Valais siège à son conseil d'administration; par ailleurs les liens familiaux de certains médecins avec des autorités cantonales et communales leur assuraient influence et considération.

L'approbation, en deuxième lecture, à l'unanimité, à la session de mai 1971 du Grand Conseil valaisan, du décret présenté en novembre, ainsi que l'adoption lors de la même session de la loi sur l'assurance-maladie, sont des encouragements au type de politique préconisée par la Commission cantonale de planification hospitalière et médico-sociale. Les partis et l'ensemble du parlement sont ainsi convaincus de l'impossibilité, pour une médecine libérale et privée, de prendre en charge l'ensemble de la santé d'une population et le combat mené par une minorité de médecins apparaît en réalité comme un combat d'arrière-garde.

Démission de l'université

Le seuil de l'été fut, dans les universités suisses, quelque peu chaud. Le poly de Zurich voyait une assemblée de quatre cents étudiants se déclarer seul organe de décision pour le département d'architecture, à la suite du non-renouvellement du mandat de trois professeurs invités allemands dont le rectorat craignait les idées gauchistes. A Lausanne, c'était la grève des Sciences sociales et politiques, la pétition déclarant nul l'article 96 bis (sur l'interdiction de toute activité ou prise de position politique à l'université). C'était surtout l'affaire Vallier et ses suites : l'interdiction de la conférence de ce professeur marxiste venu de Vincennes et l'enquête administrative dirigée contre les enseignants qui s'étaient solidarisés avec les étudiants. A Genève, l'épreuve de force prenait une allure plus brutale : après un mois de conflit, pendant lequel l'assemblée générale de l'Ecole d'architecture, regroupant des étudiants, des assistants et des professeurs, remettait fondamentalement en question leur enseignement, le Conseil d'Etat et le rectorat décidaient de suspendre les immatriculations des nouveaux étudiants et le renouvellement des contrats des professeurs de gauche.

Ces événements appellent quelques remarques :

L'université libérale

Au cours de sa longue histoire, l'université s'est presque toujours refusée à n'être qu'une école professionnelle, défendant contre vents et marées, contre princes et évêques, le droit d'une réflexion d'autant plus libre qu'elle était en fait réservée à une élite. Aujourd'hui encore, malgré l'élargissement du nombre des étudiants, des facultés comme celles de droit, de lettres, de sciences économiques même, se veulent d'abord lieu de réflexion. Si leurs diplômes sont mal adaptés à l'activité professionnelle qui attend leur porteur, ils seront complétés par la pratique des premières années post-universitaires. Et cela est généralement jugé préférable à une formation plus technique et moins large.

Des secteurs sous tutelle

Mais l'architecture, la sociologie, la psychologie (l'avenir de l'Ecole de psychologie de Genève est également menacé), ne bénéficient pas du fragile héritage de l'université libérale. Ces enseignements aujourd'hui en crise n'ont presque jamais été considérés comme partie intégrante de celle-ci. Ecoles professionnelles, où l'on s'est souvent contenté de former de bons techniciens sachant dessiner des maisons ou reconnaître et réintégrer des cas pathologiques, leur orientation et leur existence dépendent d'autorités universitaires qu'elles n'ont pas été amenées à élire. Ce sont des secteurs sous tutelle, marginaux.

La contestation y est donc naturellement plus vive qu'ailleurs. E la critique y porte plus directement sur les structures sociales, puisque ces disciplines les affrontent soit comme sujet d'étude, soit comme cadre de leurs réalisations.

La répression y est aussi plus facile, à cause de l'isolement de ces écoles, de leur absence de tradition libérale et des exigences techniques que l'on peut formuler à leur égard. Elle a pris soit la forme d'une chasse aux sorcières délibérée (reposant sur le mythe vivace d'un complot révolutionnaire international) soit d'une tartufferie affirmant l'apolitisme de l'enseignement traditionnel.

Les conflits de cette fin de semestre sont des manifestations exacerbées d'une difficulté plus générale de l'université, de maintenir, au début de la démocratisation des études et du durcissement des oppositions au sein de la population qui y travaille, un pluralisme dans les opinions, une liberté dans la réflexion, une habitude critique, un goût de l'expérimentation sans lesquels elle se condamne à n'être qu'une sinistre école secondaire pour adolescents vieillis.

Face à des autorités universitaires incapables d'imaginer une politique différente de celle qui consiste à briser ce qu'on ne contrôle pas, et qui revendiquent tour à tour l'autonomie de leur institution et l'aide des exécutifs cantonaux pour faire régner la discipline, en désaccord avec des contestataires dont l'imagination est irréalisme, et qui oscillent entre les velléités suicidaires et la volonté totalitaire, nous pensons qu'il faut promouvoir une université pluraliste, où coexistent des enseignements d'idéologies différentes et même opposées. Nous pensons que la condition première en est le débat public entre la politique, sous sa forme législative (et cela implique la volonté de modifier la majorité qui s'y exprime), et l'ensemble des enseignants, de leurs collaborateurs et des étudiants.

Bonheur et police

La TAP, compagnie nationale aérienne du Portugal, a inauguré, à la fin du mois d'avril, sa nouvelle ligne Zurich-Genève-Lisbonne. Une centaine de nos concitoyens étaient du voyage, parmi lesquels de nombreux journalistes. Ils en sont revenus enthousiasmés et bien endoctrinés si l'on en juge par cette remarque que rapporte l'un d'eux : « Les Portugais sont heureux quand ils sont dans le malheur; c'est peut-être pour cette raison qu'un des principaux cimetières de Lisbonne s'appelle « le cimetière des Plaisirs ». Mais si les journaux de chez nous parlent longuement des merveilles de la Lusitanie, ils sont beaucoup plus discrets sur la liste des invités à ce périple enchanteur. La presse portugaise, heureusement, ne pratique pas l'auto-censure. Le « Jornal do Comércio » nous donne des noms, parmi lesquels nous relevons ceux d'Albert Mossdorf, chef de la police zurichoise et d'André Leyvraz, chef de la police genevoise.

Les autorités portugaises cherchent donc à se faire des amis dans nos polices locales. On pouvait s'en douter. On peut maintenant en être sûr. Espérons au moins qu'ils auront rapporté pour nous quelques recettes de bonheur made in Portugal qu'ils nous communiqueront par gendarmes interposés.